



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
N° 19139-20230210-001-DE  
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-001

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

**Objet :** Convention de mise à disposition d'un terrain rue des Tilleuls avec la Scop Val Emploi

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Kadiatou	LY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Franck COENNE représenté par M. Mehdi MEJERI, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sana AABIBOU, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN.

**Le Conseil municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le projet de convention partenariale avec la société coopérative ouvrière Scop Val Emploi**

**VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 31 janvier 2023,**

**CONSIDERANT la diminution du pouvoir d'achat des Français et l'augmentation des prix des produits de première nécessité,**

**CONSIDERANT le souhait de la commune de trouver un moyen de répondre à un système alimentaire sain et durable, accessible à la population étampoise tout en encourageant l'emploi-insertion.**

**CONSIDERANT que parmi les producteurs sollicités, la société coopérative ouvrière, Scop Val Emploi est seule à avoir répondu favorablement à ce projet,**

**CONSIDERANT que les fruits et légumes produits seront utilisés et transformés par la cuisine municipale et composeront les menus des écoles, du temps des loisirs, de la Résidence pour Personnes Agées, .....**

**CONSIDERANT que ce projet permet d'engager un partenariat actif avec un producteur local par la signature d'une convention de partenariat et présente l'avantage de s'inscrire dans une démarche de norme de Haute Valeur Environnementale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Approuve ce nouveau dispositif selon les modalités définies dans la convention de partenariat ci-annexée.**



**Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....1.3.FEV.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.